



Décennie des Nations Unies pour la biodiversité

Réservé à l'usage des médias
Ceci n'est pas un document officiel

COMMUNIQUÉ DE PRESSE¹

Atelier de renforcement des capacités pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient sur l'intégration de l'économie des écosystèmes (EEB) dans la mise en œuvre et la planification nationales

Montréal, 17 février 2012 – Comprendre la valeur économique de la nature et l'intégrer dans la planification est le sujet d'un atelier régional qui débutera à Beyrouth le 21 février 2012.

Les experts impliqués dans l'étude sur l'économie des écosystèmes et de la biodiversité (EEB) travailleront avec les fonctionnaires responsables des stratégies et plans d'action nationaux (SPANB) afin d'augmenter la capacité dans l'usage des études de valorisation des bénéfices économiques de la biodiversité dans les processus de prise de décision.

Publiée en 2007 par le G8+5 ministres de l'environnement dans le cadre de l'Initiative Potsdam, et coordonnée par le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), l'étude EEB a souligné l'importance des bénéfices économiques mondiaux fournis par la nature, soulignant les coûts croissants de la perte de biodiversité et de la dégradation des écosystèmes en clarifiant le lien entre la nature, les services apportés par les écosystèmes et le rôle de ces services jouent dans nos économies.

Les gouvernements de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient sont conscients du problème de la perte de la biodiversité et des services écosystémiques et reconnaissent la contribution de l'EEB en fournissant des directives pour concilier les préoccupations économiques et environnementales.

En novembre 2010, le Conseil des ministres arabes chargés de l'environnement (CMAE), sous la bannière de la Ligue des États arabes (LEA), a reconnu la nécessité de mener des études portant sur l'estimation des avantages économiques des services de la biodiversité et des écosystèmes et de leurs liens avec les processus de décision. Il a demandé du financement de la part des organisations internationales pour tenir un atelier de formation à cet effet.

La conférence régionale « L'économie des écosystèmes et la biodiversité: reconnaître et saisir la valeur des services écosystémiques forestiers dans la région de l'Afrique du Nord et du Moyen-Orient », qui s'est tenue à Tunis en juin 2011, a souligné les premières initiatives d'évaluation ainsi que les mécanismes financiers novateurs dans cette région. De nombreux pays, y compris en Afrique du Nord et au Moyen-Orient, utilisent déjà des stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité en vertu de la Convention sur la diversité biologique comme principal cadre de travail de la coordination des réponses politiques face à la perte de la biodiversité dans tous les secteurs et domaines politiques.

Une analyse d'écart réalisée en 2010 par l'Institut des Hautes études de l'Université des Nations Unies a révélé cependant que les stratégies et les plans d'action nationaux actuels pour la biodiversité ne suffisent pas à s'attaquer aux causes sous-jacentes de la perte de biodiversité. En particulier, l'intégration des services écosystémiques et de la biodiversité dans la planification et les secteurs économiques, telle que prévue dans le cadre du nouveau Plan stratégique pour la biodiversité 2011-2020 adopté en vertu de la Convention reste un défi considérable.

¹: Ceci n'est pas une traduction officielle. Il s'agit d'une courtoisie du Secrétariat.



Convention sur la
diversité biologique

Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique
Programme des Nations Unies pour l'Environnement
413 rue Saint-Jacques, Suite 800, Montréal, QC, H2Y 1N9, Canada
Tél : +1 514 288 2220, Fax : +1 514 288 6588
secretariat@cbd.int www.cbd.int



La vie en harmonie, vers le futur
いのちの共生を、未来へ
COP 10 / MOP 5

L'atelier EEB pour l'Afrique du Nord et le Moyen-Orient représente la première réponse à l'échelle régionale, relative au renforcement des capacités face à ce défi. Il prévoit stimuler les efforts régionaux auprès de divers partenaires, susciter davantage d'études sur l'estimation économique des écosystèmes et leurs services par des experts de la région et accélérer les efforts mondiaux, notamment grâce à un financement plus important, pour l'intégration des résultats de l'EEB dans les processus décisionnels et les stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité.

L'atelier est co-organisé par le Secrétariat de la Convention sur la diversité biologique, le Programme des Nations Unies pour l'environnement, à travers son Bureau régional pour l'Asie de l'Ouest et le Bureau de l'EEB du PNUE, l'agence de coopération allemande pour le développement (GTZ), la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) et la Ligue des États arabes, en coopération avec le Centre de recherche environnementale Helmholtz.

L'atelier a également été rendu possible grâce aux fonds accordés par les gouvernements du Japon, de la Norvège et la Suède, ainsi que par l'Union européenne. À travers ce financement, le Bureau de l'EEB du PNUE organise une série d'ateliers mondiaux. Parmi les organisations régionales participantes se trouvaient : l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Centre arabe des études des zones arides et des terres sèches (ACSAD), le Bureau du Programme de Wetlands International pour la Méditerranée, le Mécanisme mondial, le Conseil national libanais pour la recherche scientifique (CNRS), les autorités nationales sur les aires protégées et les communautés autochtones et locales (CAL).

Braulio Ferreira de Souza Dias, Secrétaire exécutif à la Convention sur la diversité biologique, a déclaré : « Si nous voulons réellement intégrer la biodiversité dans la prise de décision économique, il est nécessaire de développer les capacités pour la valorisation économique des services écosystémiques. Cet atelier fournit un modèle pour ce genre de formation en soutien au développement durable. »

Pavan Sukhdev, chercheur en chef de l'étude EEB, a déclaré: « L'étude EEB apporte une analyse économique ainsi que des outils politiques pour faire face à la dégradation des écosystèmes afin que les objectifs de développement nationaux et locaux puissent se réaliser avec l'aide de la sécurité environnementale. L'étude va encore plus loin en démontrant, à travers l'économie des écosystèmes et de la biodiversité, que la valeur du capital naturel national est pertinente pour tous les ministères du gouvernement, autant pour le ministère de l'environnement que celui des finances.

L'atelier se tiendra dans le cadre du sous-programme de gestion des écosystèmes du programme de travail 2010-2011 du PNUE, qui cherche à renforcer les « capacités des pays à réaligner leurs programmes environnementaux et leur financement afin de prendre en charge la dégradation des écosystèmes prioritaires sélectionnés et d'intégrer la considération des écosystèmes dans les opérations du secteur financier. »

Lieu: Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale (CESAO) , Beyrouth, Liban. Tél: +961-1-981301

Date: 21-23 février 2012

Site Web: <http://www.cbd.int/doc/?meeting=WSCBTEEB-MENA-01> et pour plus d'information sur le lieu www.escwa.un.org/index.asp. Le site Web pour consulter les rapports de l'EEB dans les six langues officielles est le suivant : www.teebweb.org/.

L'atelier se déroulera en anglais et en arabe, avec une interprétation simultanée.

Contact:

Secrétariat de la CDB: David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou au david.ainsworth@cbd.int

EEB: Georgina Langdale: georgina.langdale@unep.org; et, Anita Beck: anita.beck@unep.org

Notes aux éditeurs

La Convention sur la diversité biologique (CDB)

Ouverte à la signature au Sommet de la Terre de Rio de Janeiro en 1992 et entrée en vigueur en décembre 1993, la Convention sur la diversité biologique est un traité international pour la conservation de la biodiversité, l'utilisation durable des composantes de la biodiversité et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques. Grâce à ses 193 Parties signataires, la Convention jouit de la participation quasi universelle des pays. La Convention cherche à éliminer toutes les menaces pesant sur la biodiversité et les services écosystémiques, notamment les menaces associées aux changements climatiques, au moyen d'évaluations scientifiques, du développement d'outils, de mesures et de procédés d'incitation, du transfert de technologies et de bonnes pratiques, et de la participation active et à part entière des parties prenantes pertinentes, incluant les communautés autochtones et locales, les jeunes, les ONG, les femmes et la communauté des affaires. Le Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques, un traité supplémentaire à la Convention, vise à protéger la diversité biologique contre les risques possibles que posent les organismes vivants modifiés issus de la biotechnologie moderne. Cent soixante-deux pays et l'Union européenne sont Parties au Protocole à ce jour. Le Secrétariat de la Convention et de son Protocole de Cartagena est situé à Montréal, au Canada. Pour davantage d'informations, visitez : www.cbd.int.

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec : David Ainsworth au +1 514 287 7025 ou à david.ainsworth@cbd.int; ou Johan Hedlund au +1 514 287 6670 ou à johan.hedlund@cbd.int.
